



Rapport National de Madagascar destiné pour le Comité Scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien, 2014

Auteurs :

Mr Rijaso FANAZAVA (CSP)

Dr RASOLONJATOVO Harimandimby (CSP)

Madame JOACHIN Donna Leslie (USTA)

Mr RATSIMANARISOA Njaka (DPRH)



INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES

<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l’année dernière concernant toutes les flottilles sauf celles de palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2014, les données finales de l’année calendaire 2013 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2014] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l’année en cours.</p>	<p>NON</p>
<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données provisoires de l’année dernière concernant les palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2014, les données provisoires de l’année calendaire 2013 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2014] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l’année en cours.</p> <p>RAPPEL : Les données finales de l’année précédente concernant les palangriers sont attendues au Secrétariat avant le 30 Déc. de l’année en cours [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2014, les données finales de l’année calendaire 2013 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2014).</p>	<p>NON</p>
<p>Si vous avez répondu NON à une des questions, en indiquer les raisons et les actions prévues :</p> <p>Le système de collecte de données à travers le logbook vient d’être opérationnalisé à la fin de l’année dernière. De ce fait, la série de données historiques déclarée par les sociétés de pêche présente certaines lacunes vis-à-vis du format de données exigées par la CTOI et l’administration Malgache renvoie les logbooks aux sociétés de pêche pour correction. C’est la raison pour laquelle aucune déclaration des données définitives n’a été effectuée par Madagascar.</p>	

Résumé exécutif [Obligatoire]

La pêche thonière nationale est pratiquée essentiellement par des palangriers de petite taille ayant une taille moins de 24 m. Le nombre de navires mis à la disposition de cette pêcherie ne cesse d’augmenter graduellement depuis son développement en 2007. En 2013, ils sont au nombre de 08 qui possèdent de licence sur la pêche aux thons et espèces assimilées. Depuis 2010, ils opèrent dans la façade Est de Madagascar. Notons que ces navires effectuent une marée relativement courte pour maintenir les thons et espèces assimilées frais sous glace.

En termes de production, les prises mises à terre déclarées par les trois sociétés ayant des licences sur les thons et espèces associées ont connu une légère diminution au cours des trois dernières années, et ce, malgré l’augmentation du nombre de navires de pêche déployés. Jusqu’à présent, aucune explication ne peut être avancée à ce sujet vu que bon nombre d’incertitudes restent encore à élucider, d’autant plus que la collecte de logbook au débarquement n’a pas été mise en œuvre. Les seules données disponibles procurant des informations géographiques sont celles issues du VMS (Vessel Monitoring Système) et du programme observateur.

Les navires de pêche ayant des licences sur les poissons démersaux peuvent aussi avoir une interaction accidentelle avec certaines espèces sous mandat de la CTOI notamment celles dites néritiques. Il s’agit des ligneurs, palangriers et polyvalent exploitant la partie benthique des façades Ouest et Est de la ZEE (Zone Economique Exclusive) de Madagascar. La pêche thonière traditionnelle reste un segment très méconnu à Madagascar. Des efforts conjoints de l’administration de la pêche et ses partenaires ont été développés récemment pour mettre en exergue les tenants et les aboutissants de cette pêcherie.

1 Table des matières

2	Contexte/Informations générales sur les pêcheries	5
3	Structure de la flottille.....	5
4	Prises et effort (par espèce et engin)	6
5	Pêcherie récréative	10
6	Ecosystèmes et prises accessoires	11
6.1	Requins.....	11
6.2	Oiseaux marins.....	12
6.3	Tortues.....	12
6.4	Oiseaux marins.....	12
7	Systèmes nationaux de collecte et traitement des données	12
7.1	Collecte et vérification des données issues des livres de bord	12
7.2	Système de surveillance des navires	13
7.3	Programme d’observateurs.....	13
7.4	Programme d’échantillonnage au port	15
7.5	Débarquement/Transbordement	15
8	Programmes nationaux de recherches	16
9	Mise en place des recommandations du Comité scientifiques et des résolutions de la CTOI [Obligatoire].....	16
10	Références bibliographiques	17

Liste des tableaux

Tableau 1: Nombre de bateaux opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d’engin et taille.....	6
Tableau 2 : Nombre des navires par type d’engins visant les ressources démersales	6
Tableau 3: Prises et effort annuelles par engin et principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI	7
Tableau 4 : Poids des requins, par espèce, conservés par la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI.....	11
Tableau 5 : Couverture annuelle par les observateurs durant la période de 2007–2013.....	14
Tableau 7 : Capture débarquée par port destinée pour l’exportation vers l’Union Européenne en 2013	15
Tableau 8 : Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2014.....	16

Liste des figures

Figure 1 : Prises annuelles historiques de la flottille nationale, par engin et principales espèces, dans la zone de compétence de la CTOI pour la totalité de l’historique de la pêche/flottille.....	7
Figure 2 : Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI de l’année 2013.....	8
Figure 3 : Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI de l’année 2010 et 2011	9
Figure 4 : Carte de la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (moyenne du 2010–2013) :	10
Figure 5 : Carte de la répartition spatiale de la couverture par les observateurs en 2013	14

2 CONTEXTE/INFORMATIONS GENERALES SUR LES PECHERIES

Madagascar possède une zone de pêche étendue avec une côte longue de 5 600 km et un plateau continental de 117 000 km² de superficie. Sa zone économique exclusive (ZEE) s’étend sur 1 140 000 km² et renferme une biodiversité marine riche et des ressources halieutiques abondantes et variées.

A Madagascar, la pêche commerciale se divise en trois (03) types en fonction de la puissance motrice du bateau, selon la législation nationale (Décret n° 94-112 du 13 février 1994) :

- i) la pêche industrielle qui est caractérisée par l’usage d’embarcation motorisée plus de 50 CV de puissance motrice,
- ii) la pêche artisanale reconnue par le déploiement d’embarcation motorisée disposant une puissance motrice inférieure ou égale à 50 CV et,
- iii) la pêche traditionnelle (à pieds ou avec une pirogue monoxyde motorisée ou non).

L’accès aux ressources nécessite la possession d’une licence de pêche pour les embarcations de type artisanal et industriel. Pour les embarcations non motorisées, le Ministère de la pêche est sur le point de procéder à leur immatriculation, et de ce fait, l’accès aux ressources est encore libre.

Outre la pêche commerciale, il y a aussi la pêche de subsistance, la pêche récréative et la pêche scientifique. Et selon toujours ce texte, les navires industriels et artisanaux opérant dans les eaux de Madagascar sont classés en 04 catégories. Les navires propriétés de ressortissant ou Société ou de l’Etat, affrétés par de ressortissant ou Société ou de l’Etat, navires étrangers basés à Madagascar appartiennent respectivement à la Catégorie I, II et III. Les navires étrangers opérant dans les eaux de Madagascar appartiennent à la catégorie IV. A titre d’illustration, le Ministère de la pêche a octroyé 77 licences aux navires appartenant aux trois premières catégories. Les 08 palangriers enregistrés à la liste des navires de la CTOI en 2013 font partis de la catégorie III. A ceci s’ajoutent les 17 navires de pêche dont 12 polyvalents et 5 ligneurs qui exploitent plutôt des espèces démersales. Les 52 autres sont constitués essentiellement par des chalutiers (43) et des bateaux d’appui (08).

La pêche crevettière côtière détient depuis toujours une place importante dans le secteur pêche à Madagascar. Récemment, les stocks ont connu un déclin brusque des prises mises à terre. Pour faire face à la crise associée à la baisse de production, quelques sociétés ont pris une alternative de se convertir en pêche à la ligne ou à la palangre. Cette technique consiste à utiliser les chalutiers pour traîner une ligne mère où sont attachés des centaines d’avançons. En 2007, une Société a même mobilisé un navire de plus de 24 m pour accroître sa production dans la partie ouest des eaux de Madagascar. Celle-ci a dû arrêter son activité suite aux problèmes d’importation d’appâts et d’optimisation du navire. Si le grand navire a disparu de la côte ouest, les petits palangriers, eux, se pullulent dans la façade est. Cette pêche à la palangre qui se développe dans la partie orientale de la ZEE de Madagascar est caractérisée par l’utilisation d’embarcation motorisée de moins de 24 m. Elle déploie généralement 800 à 1 300 hameçons circulaires par filage et vise les albacores, patudo et les espadons.

3 STRUCTURE DE LA FLOTTILLE

Constituée essentiellement par des palangriers, la flotte battant pavillon malagasy est en pleine essor. Elle mobilisait un seul palangrier en 2007. Depuis, ce nombre ne cesse d’accroître progressivement et atteint jusqu’à six navires à la fin de la période exploratoire (2010) et en 2012, le nombre de ces palangriers s’élève à 08. A l’année 2013, le nombre de flotte est toujours à 08 palangriers.

Si des navires de pêche de grande taille (> 25 m) se montrent réticents à la pêcherie, ceux de petite taille (<17 m) s’y intéressent davantage. Le tableau suivant met en évidence la ventilation par année des navires de pêche aux thons et espèces assimilées.

Tableau 1: Nombre de bateaux opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d'engin et taille

Année	Prospection		Palangriers		Total
	<25m	>25m	<25	>25m	
2007				01	01
2008			02	02	04
2009	02			02	04
2010	04		01	01	06
2011			06	01	07
2012			08	00	08
2013			08	00	08

En définitive, il a été constaté que les opérateurs nationaux commencent à s'intéresser à la pêche à la palangre et investir davantage aux fins d'optimiser leur rendement.

Force est de constater que d'autres pêcheries peuvent capturer accidentellement et en faible proportion les thons en l'occurrence celle ciblant les poissons démersaux tels que les ligneurs ou encore les multi-engins capturant quelques fois des poissons néritiques. Des investigations récentes ont montré que le taux des ressources thonières dans la prise totale de ces derniers n'excède pas les 11%.

Tableau 2 : Nombre des navires par type d'engins visant les ressources démersales

Année	Prospection		Ligneurs		Polyvalents		Palangriers		Total
	<25m	>25m	<25m	>25m	<25 m	>25m	<25 m	>25m	
2007	02	-	07	-	-	-	01	-	10
2008	-	-	19	-	-	-	04	-	23
2009	-	-		-	-	-	13	-	13
2010	15	-	04	-	12	-	-	-	31
2011	-	-	9	-	18	-	10	-	37
2012	-	-	5	-	14	-	03	-	22
2013	-	-	5	-	12	-	-	-	17

4 PRISES ET EFFORT (PAR ESPECE ET ENGIN)

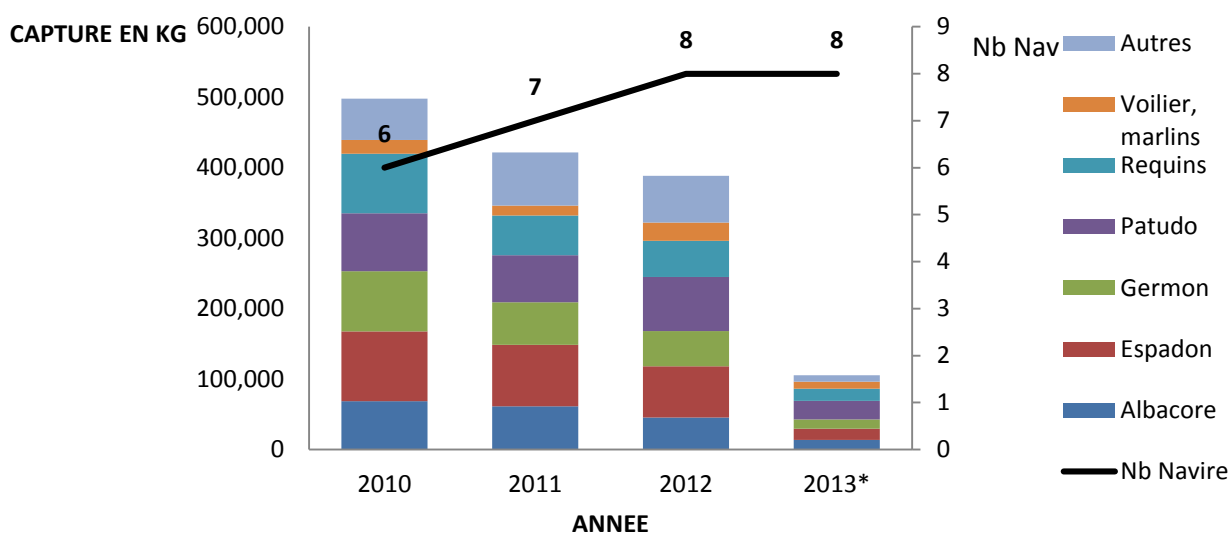
Le système de collecte de données utilisé par l'administration de la pêche ne permettait pas de distinguer les thons parmi les poissons. La distinction des thonidés dans le groupe poisson a été entamée à partir de 2010. L'évolution de la capture nominale est, dans ce cas, déterminée à partir des déclarations de capture fournies par les trois sociétés de pêche Nationales. Les quantités annuelles de chaque espèce sont, à cet effet, disponibles uniquement par navire et par société. Par conséquent, les cartes des captures et des efforts dressées ci-dessous se basent encore sur les informations transmises par VMS (Vessel Monitoring System) et sur les informations issues du programme observateur. Force est de mentionner que la plupart des petits navires traditionnels n'en sont pas encore équipés. En conséquence, leurs activités de pêche n'ont pas encore été cartographiées. En outre, il est important de souligner que le taux de couverture des observateurs avoisine les 30%. Les cartes suivantes font figures de l'échantillon de la distribution spatiale des captures qui sont ventilées par espèce.

Tableau 3: Prises et effort annuelles par engin et principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI

Espèces	2010	2011	2012	2013*
Albacore	68675	61363	45435	13641
Espadon	98785	87025	72527	15903
Germon	85759	60655	50294	13050
Patudo	81935	66870	76454	26510
Requins	84750	56145	51472	17177
Voilier, marlins	19476	14081	26089	10116
Autres	58509	75608	66362	8941
Total (Kg)	499899	423758	390645	105338

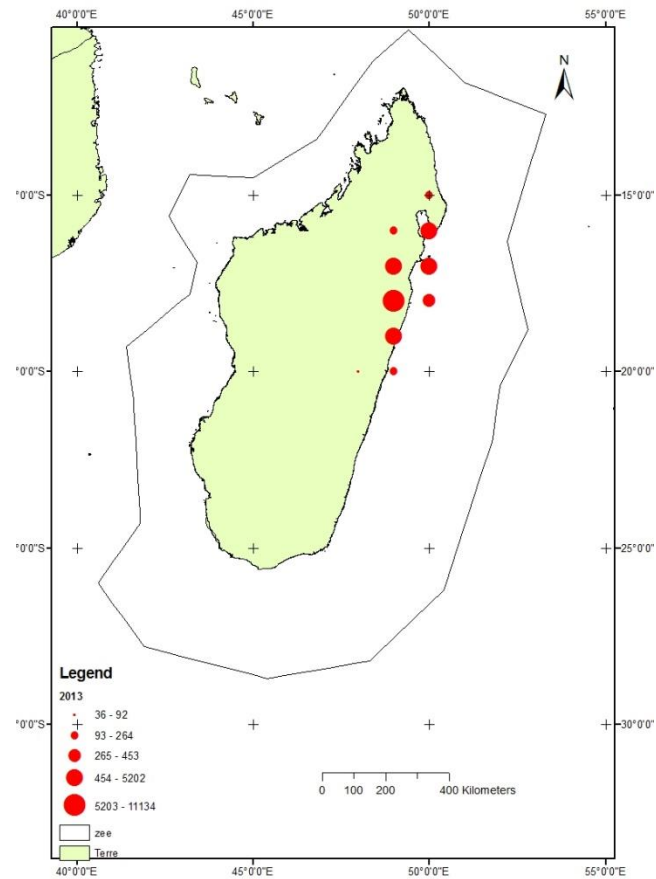
L'évolution des prises mises à terre des trois dernières années fait montre une tendance décroissante. Les quatre principales espèces entre autres : l'albacore, espadon, germon, patudo ont toutes connues la même allure. Il est toujours difficile d'expliquer cette tendance inversement proportionnelle au nombre de navire actif, d'autant plus que les statistiques à la disposition du ministère est loin d'être parfaites. La figure suivante montre bien cet aspect de contradiction.

Figure 1 : Prises annuelles historiques de la flottille nationale, par engin et principales espèces, dans la zone de compétence de la CTOI pour la totalité de l'historique de la pêche/flottille.



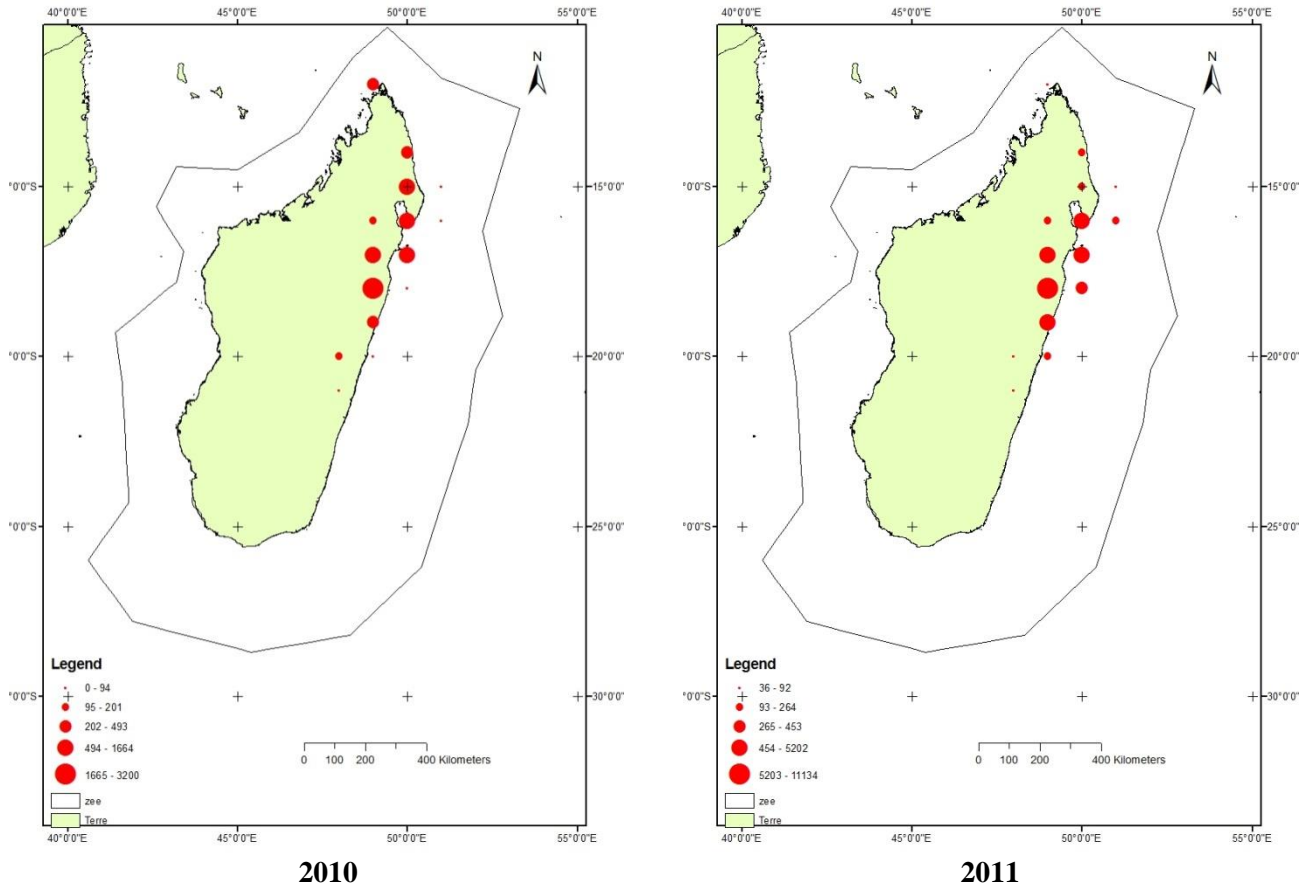
Les totales des captures débarquées ont connu une légère baisse de 2010 à 2012. La capture en 2013 n'est pas encore complète à cause de problème de remplissage de la nouvelle fiche. L'administration a fait retourner les fiches aux armateurs pour rectification et que l'on ne peut pas avancer une conclusion sur la tendance pour l'année 2013.

Figure 2 : Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI de l’année 2013



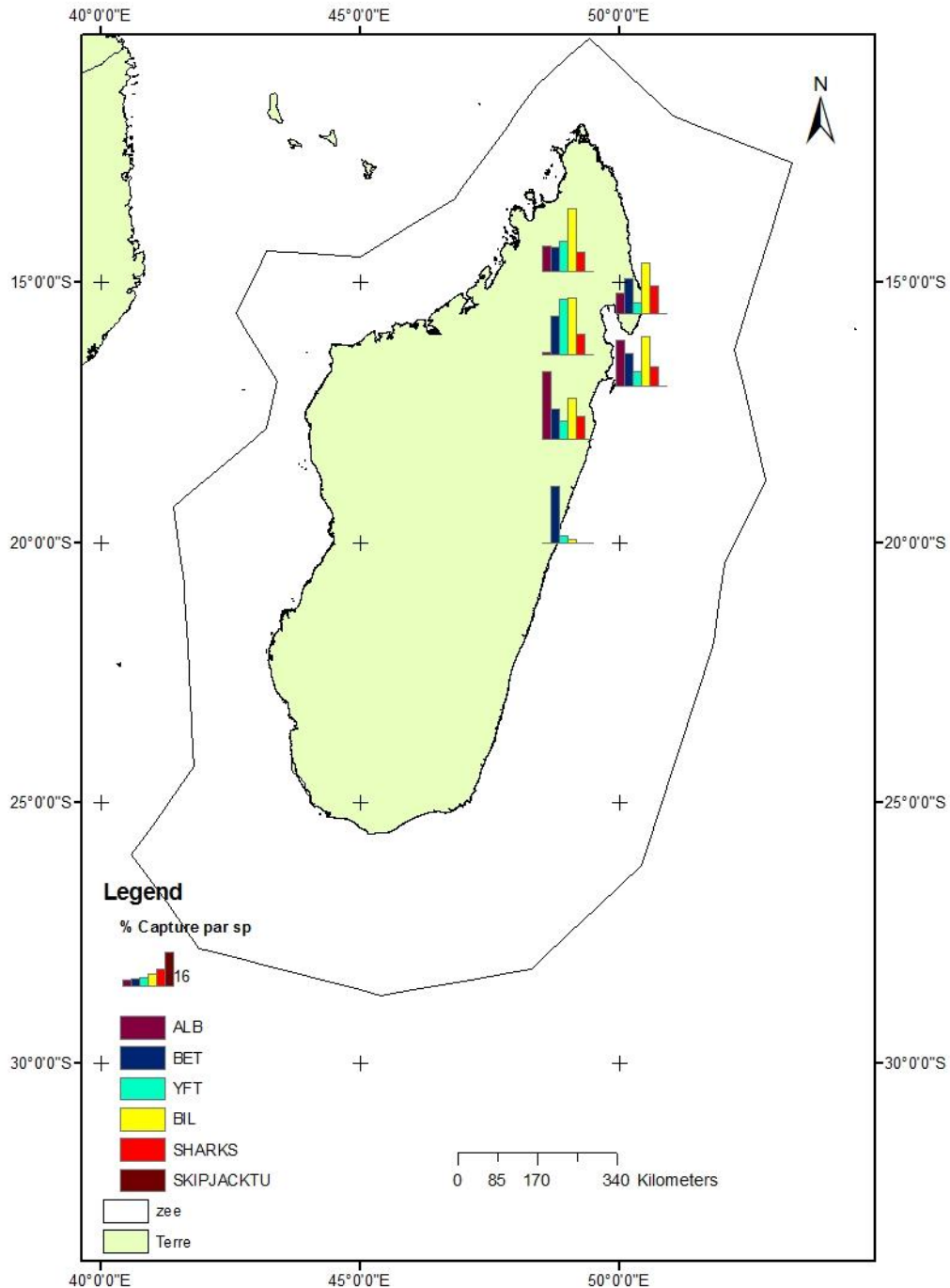
Nous avons utilisé les données VMS pour montrer la distribution spatiale de l’effort de pêche de la flottille malagasy. Force est de rappeler que la flottille malagasy est constituée uniquement par de palangrier. La localisation se trouve à l’intérieur de la partie est de la zone de pêche de Madagascar comprise entre 14°S et 22°S, et non loin de la côte.

Figure 3 : Carte de la répartition de l'effort de pêche, par type d'engin pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI de l'année 2010 et 2011



Les enregistrements systématiques des coordonnées de la capture ne sont pas encore effectifs pour la flottille palangrière malagasy. Toutefois, quand il y a observateur à bord, les coordonnées des captures figurent dans les rapports des marées dans les rapports des marées des observateurs. Et comme le taux de couverture était faible en termes de nombre de jour d'observation, la carte ci-dessous regroupe la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI, exprimée en pourcentage de capture par espèce.

Figure 4 : Carte de la répartition des captures, par espèce pour la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI (moyenne du 2010–2013) :



5 PECHERIE RECREATIVE

Deux types de bateaux sont utilisés généralement en l’occurrence les monocoques et les catamarans (double coque et souvent munis de voile) avec des longueurs et des largeurs variables. Propulsés par des moteurs et fabriqués, en général, par des fibres de verre, ces bateaux servent non seulement de moyen de transport aux aires de pêche mais aussi d’unité prenante à la pêche proprement dite, notamment dans le cas de la pêche à la traîne. Notons qu’une sortie de pêche dure d’un jour à une semaine, mais la plupart sort, tôt, le matin et revient à la fin de l’après-midi. Par ailleurs, les cibles existent toujours tout au long de l’année, mais, ce sont l’intensité du vent et le flux de la clientèle qui sont les limites majeur de la pratique de l’activité. Les carangues sont réputés les cibles principaux, vu

leur taille imposante, sont abondants pendant la saison pluvieuse. La saison de thon se fait de Février à Mai qui est succédée par celle des espadons de juin à septembre. La pêche sportive tient une place importante dans le secteur touristique et confère ainsi à Nosy Be une destination incontournable pour les adeptes de la mer. On peut y rencontrer toutes les techniques de pêche désirées par les clients entre autres : le pooper, le jig, la traîne classique, la palangrotte, ... Ceci implique que cette gamme de pêche exploite différents habitats de la surface jusqu’aux fonds rocheux ou coralliens, et du littoral en haute mer. Selon les informations préliminaires recueillies, les pêcheurs sont amenés davantage vers le large, si auparavant les cibles étaient abondantes dans les environs immédiats de Nosy Be. Notons aussi l’existence de l’initiative louable visant la création d’une fédération des clubs de pêche en mer. Outre la promotion de l’activité, elle va servir d’interface vis-à-vis des partenaires publics et privés. A ceci s’ajoute la défense des intérêts des adhérents par rapport aux problèmes rencontrés tels que la concurrence déloyale, ... Elle envisage également à acquérir une envergure nationale en impliquant les autres acteurs dans d’autres régions (RAHOMBANJANAHARY, 2011). Toutefois, les captures de ces activités ne sont pas encore parvenues à l’administration.

6 ECOSYSTEMES ET PRISES ACCESSOIRES

Jusqu’à présent, rares sont les études qui ont été conduites pour décrire les enjeux environnementaux au sujet de la pêche thonière. En fait, des études visant à mettre en exergue la quantité des requins capturés accidentellement ont été entreprises pour les années 2011 et 2013. Ces études ont montré l’importance des interactions des pêches thonières industrielles malagasy sur les requins.

Actuellement, Madagascar ne dispose pas encore de plan d’action pour la gestion des prises accessoires (requins, mammifères marins, oiseaux marins, tortues marines). Le Ministère s’attèle à leur élaboration. Néanmoins, des mesures de réductions de ces prises sont exigées aux armateurs notamment l’installation des BRD et TED sur les navires chalutiers crevettiers, l’interdiction de pêche et la remise à l’eau immédiate des espèces protégées, ... Notons également que soucieuse de la conservation de l’écosystème, la flotte palangrière malagasy ont adopté des techniques de pêche visant à minimiser les impacts de leur activité sur l’environnement. Les informations récentes ont permis de citer, à cet égard, l’utilisation des lignes monofilaments et le déploiement des « circles hooks »...

6.1 Requins

Selon les captures déclarées par les armateurs nationaux, le taux de mis à terre des requins varie d’une année à l’autre. Une tendance de diminution a été observée pour l’année 2010 à 2012 (respectivement ~17% à ~13%). Bien que incomplète, la statistique montre qu’en 2013, les requins représentent un taux de capture de 16,30 %. Les détails de la capture des requins sont disponibles par à partir de l’année 2012 comme montre le tableau suivant. Toutefois, comme il est dit plus haut, une rectification sur les logbooks de certain navire est encore en attente pour l’année 2013

Tableau 4 : Poids des requins, par espèce, conservés par la flottille nationale dans la zone de compétence de la CTOI

Espèce de requins	2012	2013*
REQUIN PEAU BLEUE	3522,8	398
REQUIN PELAGIQUE	97	
REQUIN SOYEUX	59	
REQUIN OCEANIQUE		
MAKO	47572	16779
AUTRES ESPECES DE REQUIN	221	
Total	51 471,90	17 177,

Certains pêcheurs traditionnels de la côte ouest de Madagascar ciblent les requins pour des fins lucratives, mais malheureusement leur statistique n’est pas connue. Les ailerons sont revendus aux collecteurs et le reste du corps est autoconsommé ou commercialisé localement. Ces pêcheurs déploient généralement des filets maillants de grande maille, appelés « ZZ » et « Jarifa », au cours des marées de quelques jours pour pêcher les requins.

6.2 Oiseaux marins

La figure 2 montre bien que la flotte palangrière malagasy n’explore pas au sud de 25°S. En d’autres termes, le niveau d’interaction de celle-ci avec les oiseaux de mer peut être considéré comme minimal voire nul, d’autant plus que le rapport des observateur n’a jamais mentionné une interaction des oiseaux mer avec les palangriers nationaux.

6.3 Tortues

Depuis le développement de la flotte palangrière malagasy, aucune investigation portant sur les interactions de celle-ci avec les tortues marines n’a pas encore été entamée. En revanche, les données issues du programme observateur font état d’une capture accidentelle de tortue verte (*Chelonia mydas*) de 4 Kg de novembre à décembre 2012, tandis qu’en 2013, aucune capture n’a été rapportée.

Quant à la pêche artisanale et traditionnelle, des études ont révélé que l’impact de l’utilisation des filets maillants sur les tortues marines prend toutefois une dimension importante (Razafindrakoto et al., 2008). Des initiatives visant à amender les textes en vigueur aux fins de rendre beaucoup plus robuste la législation en matière de conservation de tortues marine sont en voies de gestion.

6.4 Oiseaux marins

La figure 2 montre bien que la flotte palangrière malagasy n’explore pas au sud de 25°S. En d’autres termes, le niveau d’interaction de celle-ci avec les oiseaux de mer peut être considéré comme minimal voire nul, d’autant plus que le rapport des observateur n’a jamais mentionné une interaction des oiseaux mer avec les palangriers nationaux.

7 SYSTEMES NATIONAUX DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

7.1 Collecte et vérification des données issues des livres de bord

Le système de collecte, de gestion et de traitement des données des pêcheries thonières se base sur le système déclaratif. En d’autres termes, les sociétés de pêche assurent la collecte des informations sur les activités de pêche et envoient par la suite, à leur guise, une copie des fiches de pêche au MRHP (Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche). Il faut rappeler qu’avant 2010, ces déclarations des Société étaient globales et ne donnaient aucun détail sur les localisations des pêches ni des espèces capturées. Pour les années 2010 et 2011, les mêmes sociétés commençaient à rapporter des détails sur la composition spécifique de leurs prises mises à terre mais des informations concernant les activités de pêche se trouvaient toujours manquantes. A ce titre, elles ont, toutefois, omis dans la plupart de leur déclaration le type et le nombre d’appâts ainsi que d’hameçon déployés. A ceci s’ajoute l’absence cruciale des localisations géographiques où se déroulaient les filages, et ce malgré l’utilisation et la mise en vigueur de la nouvelle version de logbook en 2012. Signalons au passage qu’elle a été conçue pour répondre aux exigences communes du MRHP et de la CTOI. Le MRHP à travers l’USTA (Unité Statistique Thonière d’Antsiranana, a pris une initiative de se conformer aux résolutions de la CTOI entre autres : les résolutions 13/03 ; 12/04 ; 12/06 ; 10/02 ainsi que 05/05. Pour ce faire, des antennes provinciales de collecte de données aux débarquements des navires nationaux sont opérationnelles courant décembre 2013. En outre, le MRHP en partenariat avec le Smartfish ont mis en œuvre un programme de collecte de données sur les prises mises à terre temporaire par les navires traditionnels, artisanaux et industriels. Ce partenariat a priorisé deux sites pilotes bien distincts en l’occurrence les circonscriptions de Toamasina I et de Mahajanga I. Ce programme a développé des méthodologies de collecte de données appropriées aux segments en vue de rapporter les statistiques proches de la réalité.

7.2 Système de surveillance des navires

La Surveillance des pêches à Madagascar est réalisée par le Centre de Surveillance de Pêche (CSP). Le CSP a été officiellement créé en avril 1999 par arrêté n°4113/99 du 23/04/99 (amendé par l'Arrêté n° 13277/2000 du 01/12/2000). Le CSP est constitué de personnel en uniforme spécial (Arrêté n° 4592/2000 du 08/05/2000), comprenant essentiellement des agents du ministère chargé de la pêche, des agents de surveillance du Centre spécialement habilités et des officiers de police judiciaire. Le siège du CSP se trouve à Antananarivo, avec des bureaux provinciaux à Mahajanga et à Antsiranana.

Quatre types de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) appliqués par le CSP sont concernés par ce rapport, à savoir, la surveillance aérienne, la surveillance maritime et la surveillance terrestre et l'embarquement des observateurs:

La composante « *air* » du SCS est ordinairement le premier niveau d'intervention lorsqu'un Etat manifeste une préoccupation concernant la zone dont il est responsable ou dans laquelle il a des intérêts. Cette composante permet aussi de rassembler, très rapidement, des informations sur l'effort de pêche dans la zone visée, à partir des avions. La surveillance aérienne fournit des informations initiales sur les opérations effectuées dans les pêcheries, mais elle peut aussi donner une première indication d'éventuelles activités illicites dans la zone. C'est sur la base de ces derniers renseignements qu'une action de SCS peut être lancée, par la suite. Pour la réalisation, aucun survol n'a été réalisé sur les 50 heures programmés pour 2013. Cette non réalisation est due essentiellement à l'insuffisance du budget alloué à cet effet. Par contre, 39 heures 45 minutes ont été réalisés pour la surveillance aérienne régionale.

La composante « *mer* » du SCS comprend l'aspect technique proprement dit de la surveillance des zones maritimes. Pour cette composante, on peut recourir à l'utilisation des navires. Comme on craint traditionnellement une violation des lois s'appliquant à une Zone Economique Exclusive, il faut pouvoir "mettre la main" sur l'auteur de l'infraction, pour identifier le contrevenant et pour réunir des éléments de preuve. Quant à la réalisation de cette composante, 188 jours de mer sur les 420 jours de mer prévus pour la période été réalisés à cause d'une baisse significative de budget. Néanmoins, 87 jours de mer ont été réalisés dans le cadre de la mission régionale.

La composante « *terre* », qui se rapporte à la base d'opérations, peut être utilisée pour assurer le SCS en eaux continentales, douces et côtières. C'est ordinairement, de la terre que sont coordonnées toutes les activités de SCS et qu'est organisé le déploiement des ressources disponibles de façon à répondre au mieux aux changements qui se produisent dans les pêches. C'est de là que partent les inspections dans les ports et le suivi des transbordements, de la circulation et du commerce des produits de la pêche, des plans d'eau continentale, pour assurer le respect de la législation sur les pêches. Pour cette composante, sur les 50 sorties prévues, 26 sorties totalisant 201 jours de mission ont été réalisés. Parallèlement à cela, pour les missions de routine (< 5 jours), 156 sorties totalisant 387 jours sont effectuées.

Enfin, pour l'embarquement des observateurs qui ont pour rôle d'observer, d'enregistrer et de rendre compte, 3534 jours d'embarquement sur les 2510 jours prévus ont été réalisés par 96 embarquements.

7.3 Programme d'observateurs

Le Programme Observateur a été mis en place en 1999 après que le Centre de Surveillance des Pêches ait été créé. Une première vague d'observateurs a été recrutée en 1999 (Observateurs opérationnels après suivi d'une formation), suivie d'une 2ème vague en 2001. Après les mouvements de personnel (licenciement, démission, etc.....), l'effectif actuel (2013) est de l'ordre de 22.

Faute des informations sur les efforts totaux de la pêche, le tableau montre suivant seulement le nombre de bateaux opérationnels ainsi que les marées effectivement couvertes et le nombre total de

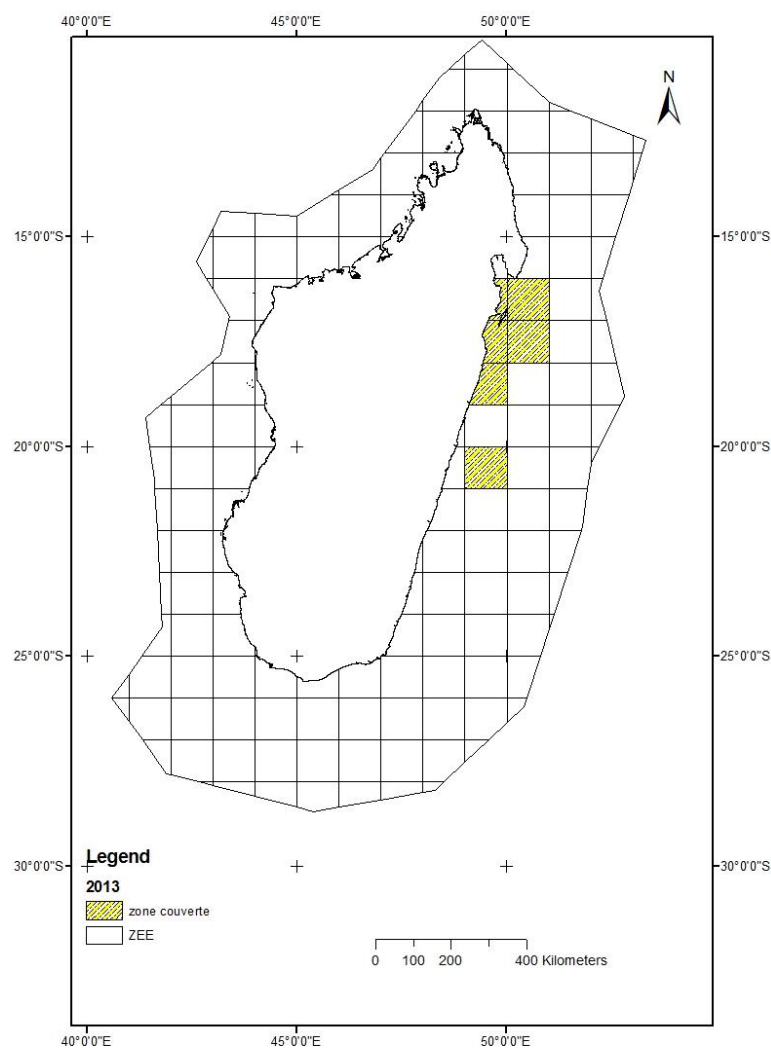
jours d'observation. Initialement, l'objectif de couvrir 30 % des marées a été fixé. Etant donné que les informations exhaustives sur les activités de pêche, telle que le nombre total des marées effectuées, sont manquantes, la détermination du taux de couverture exacte s'avère encore impossible.

Tableau 5 : Couverture annuelle par les observateurs durant la période de 2007–2013

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nb de navires licenciés	1	2	2	4	7	8	8
Nb de navires observés	1	2	2	4	7	5	6
Nombre de jours de pêche observé	192	75	178	35	230	159	154

La figure suivante montre la distribution spatiale de la couverture des observateurs en 2013.

Figure 5 : Carte de la répartition spatiale de la couverture par les observateurs en 2013



7.4 Programme d'échantillonnage au port

Le programme de mise en place de l'échantillonnage au port a été mis en place vers la fin de l'année 2013 et que les informations seront disponibles pour l'année suivante.

7.5 Débarquement/Transbordement

Notons que jusqu'à présent, les produits frais des palangriers nationaux n'ont jamais fait l'objet de transbordement ni au port ni en rade ou encore moins en mer. Ils sont débarqués en totalité pour être exportés après avoir été conditionnés localement. Quant à la couverture des activités de débarquement, les captures destinées pour l'exportation à l'Union Européenne sont actuellement objet d'une délivrance d'un certificat de capture et par conséquent, doivent être contrôlées au débarquement. Toutefois, le thon est encore inclus dans la rubrique poisson. Le tableau suivant récapitule le poids de chaque produit débarqués par port de débarquement ainsi que le nombre de certificats délivrés pour l'année 2013.

Tableau 6 : Capture débarquée par port destinée pour l'exportation vers l'Union Européenne en 2013

	Crevette (kg)	Poulpe (kg)	Poisson (kg)	Crabe (kg)	Langouste (kg)	Calmar (kg)	Camaron (kg)	Chevaquine (kg)	Anguille (kg)	Certificats de capture (Nbre)
TANA	5 589	4 100	13 677	136 418	8 237	-	12 130	-	240	23
MAJUNGA	3 067 368	-	3 430	358 115	1 654	-	-	11 340	-	1 348
ANTSIRANANA	156	33 700	23 500	21 451	-	-	-	-	-	7
SAINTE MARIE	-	116 805	59 734	-	4 639	1 522	-	-	-	114
FORT DAUPHIN	40 123	-	2 484	-	42 921	-	-	-	1280	6
TOLIARA	-	552 830	-	138 636	138 636	30 550	-	-	-	57
TOAMASINA	79 015	-	112 401	-	-	-	-	-	-	265
FARAFANGAN A	-	-	26 361	9 000	17 647	-	-	-	-	9
TOTAL	3 192 251	707 435	241 587	663 620	213 734	32 072	12 130	11 340	1 520	1 827

Pour le PFOI, ci-après le Certificat de Transformation délivré par les inspecteurs des pêches basés à Antsiranana durant l'année 2013.

PERIODE	Nombre de Certificat de Transformation délivré	Nombre de navire	Poids débarqué total (kg)	Capture transformé (kg)	produits pêche transformés (expédiés)
1 ^{er} trimestre	106	19	240 450 326	3 799 572	2 218 226
2 ^e trimestre	179	27	368 020 086	10 806 338	8 613 195
3 ^e trimestre	119	21	232 721 035	3 702 037	2 320 274
4 ^e trimestre	45	15	75 783 892	1 335 474	756 891
TOTAL	449	82	684 254 304	15 941 384	11 588 312

8 PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHES

Aucun programme national de recherche n'est en cours.

9 MISE EN PLACE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE SCIENTIFIQUES ET DES RESOLUTIONS DE LA CTOI

Tableau 7 : Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2014.

Res. No.	Résolution	Exigence scientifique	Progrès de la CPC
13/03	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphes 1-11	-
13/04	Sur la conservation des cétacés	Paragraphes 7-9	-
13/05	Sur la conservation des requins-baleines (<i>Rhincodontypus</i>)	Paragraphes 7-9	-
13/06	Sur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphes 5-6	-
12/09	Sur la conservation des requins-renards (famille des alopiidæ) captures par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphes 4-8	- Elaboration d'un avenant au protocole de pêche signe avec les armements nationaux aux fins de conserver les requins renards - Elaboration d'un décret/arrêté d'application afin de transposer l'interdiction des captures de tous les requins renards
12/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Paragraphe 3-7	Aucun palangrier national ne descend en deçà de la latitude -25°
12/04	Sur la conservation des tortues marines	Paragraphes 3, 4, 6-10	- Déploiement des hameçons circulaires - Rapport sur les interactions avec les tortues marines provenant des observateurs, des livres de pêche et d'autre source d'information - Elaboration d'un avenant au protocole de pêche signe avec les armements nationaux - obligation d'enregistrer les captures de tortues marine
11/04	Sur un programme régional d'observateurs	Paragraphe 9	Aucun pour l'année 2013
10/02	Statistiques exigibles des membres et partie coopérantes non-contractantes de la CTOI	Paragraphes 1-7	- Mise en place des antennes de collecte de données sur le segment

Res. No.	Résolution	Exigence scientifique	Progrès de la CPC
			<p>industriel. Ces antennes vont collecter les logbook à chaque touchée des palangriers. A ceci s'ajoute la mise en œuvre du programme d'échantillonnage</p> <p>- Mise en place de sites pilotes pour la collecte de données sur segment traditionnel. Il couvrira les districts de Mahajanga I et Toamasina I.</p> <p>- Finalisation de l'enquête cadre réalisée par le PACP</p>
05/05	Concernant la conservation des requins captures en association avec les pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphe 1-12	- Utilisation des lignes monofilaments

10 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) Rapport d'activité annuelle 2013 du Centre de surveillance des Pêches
- 2) RAHOMBANJANAHARY, M, 2011. Rapport de mission à Nosy Be. 4p.
- 3) RAZAFINDRAKOTO, Y., KISZKA, J., MUIR, C., POONIAN, COX, T, AMIR, O, BOURJEA, J., WAMBIJI, N., BRISTOL, N. 2008. Marine Mammal Bycatch in the Southwest Indian Ocean: Review and Need for a Comprehensive Status Assessment. Western Indian Ocean, Journal of Marine Science, 7(2): 119-136.